

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20 FEVRIER 2025 à 19H30
Salle de l'Envol

En présence de soixante-quatre citoyens et deux non-citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Aves les salutations d'usage, il salue particulièrement la présence de la jeunesse, du pouvoir judiciaire et des candidats à la députation.

Comme le permet la Loi sur les communes, la tenue de cette assemblée a été décalée de 60 jours en raison du début d'une nouvelle législature. Les nouveaux conseiller, Damien Luisier et Ivan Denis, sont accueillis.

Puis Christian Abbet et Grégory Thurre sont nommés scrutateurs et l'ordre du jour est rappelé.

1. Protocole des dernières assemblées primaires

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 4 juin 2024.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Révisiuse des comptes

Le président informe les citoyens qu'à chaque changement de législature il est obligatoire de nommer un révisiuse des comptes pour la nouvelle période.

La commune de Saillon travaillant historiquement avec la fiduciaire Dini & Associés SA, il est donc proposé de renouveler ce mandat.

- Nomination

L'assemblée primaire décide à l'unanimité de nommer la fiduciaire Dini & Associés SA à la fonction de révisiuse des comptes pour la période 2025-2028.

3. Règlement du cimetière de la Commune de Saillon

Le président Thurre indique qu'un règlement doit évoluer et s'adapter aux nouvelles mœurs. Celui du cimetière est émotionnel. Afin de répondre à des demandes, il est proposé aux citoyens d'adapter l'article 6.3 en lien avec le columbarium sis au Nord du cimetière, afin de permettre le repos de deux personnes dans le même enfeu tout en conservant le temps de repos de la première urne.

Il est répondu aux questions des citoyens que c'est le temps de repos de la première urne qui est maintenu afin de garantir une chronologie lors de désaffectations. Quant à la pose de plaquettes, celle-ci n'est pas prévue, même au-delà du temps de repos.

- Modifications

L'assemblée primaire approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement du cimetière.



4. Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement

Le président Thurre indique que ce règlement en lien avec les activités touristiques nécessite déjà des adaptations après seulement une année de fonctionnement. Les changements nécessaires ont pour but d'adapter son application et d'encourager la location.

Il est répondu à des citoyens que s'ils ont reçu un courrier erroné en lien avec des résidences secondaire il y a lieu d'y répondre afin d'apporter les corrections nécessaires et que les forfaits établis subsistent.

Sur proposition du président, l'assemblée accepte d'adopter globalement ces modifications.

- Modifications

L'assemblée primaire approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement de la commune de Saillon.

5. Budget 2025 de la municipalité

- Lecture et commentaires

Le président Thurre commente le budget 2025 de la municipalité qui présente un excédent de charges de Fr. 1'261'380.- et des investissements nets de Fr. 6'835'150.-.

- Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2025 de la municipalité à l'unanimité.

6. Planification financière

- Lecture

La planification 2025-2028, disponible dans le fascicule mis à disposition, est portée à la connaissance des citoyens.

Le président Thurre indique que l'Etat demande aux collectivités publiques d'être anticyclique afin de stabiliser l'économie locale, cependant, aux vues des longues procédures nécessaires pour activer un investissement, cette manière de faire est impossible.

La planification financière présentée comporte énormément d'investissements qui ne seront pas tous réalisés. La péjoration du capital ne sera pas à la hauteur des chiffres présentés.

7. Divers

Les divers suivants sont traités :

- L'éclairage des tours devrait enfin voir le jour, suite à de longues procédures environnementales.
- Un projet de rénovation des routes agricoles a débuté depuis 2023 et des montants annuels de Fr. 300'000.- ont été inscrits dans la planification financière. Des priorisations sont à revoir. Cependant il n'est pas impossible que le trafic soit limité aux besoins agricoles sur celles-ci. En ce qui concerne les routes des Virottes et des Raynes, bien que la signalisation soit modifiée, le trafic y est toujours limité à 50 km/h.
- La rénovation du virage n° 5 de la route de Sinlio est retardé suite à une demande tardive du canton de réaliser une étude hydrologique.
- Les souhaits de la jeunesse sont entendus et elle sera contactée pour déterminer leur besoin et les possibilités communales à y accéder. Le conseiller Christian Lalain informe qu'un projet d'activités intercommunales est en train de se mettre en place.



Commune de
Saillon

Le conseiller Christian Lalain porte à la connaissance de l'assemblée l'avancement des travaux de la nouvelle nurserie, crèche et UAPE qui devrait entrer en fonction à la reprise d'août 2025.

Le conseiller Damien Luisier indique qu'il a hérité d'un bel outil qu'est la promotion touristique et présente sa stratégie 2025-2028.

En conclusion, le président présente quelques chiffres en lien avec l'évolution de notre population.

L'assemblée est close, il est 21h00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre



Le Secrétaire
Boris Clerc